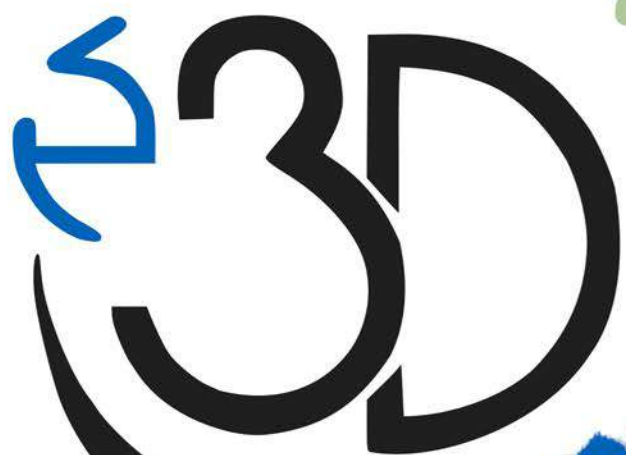


Livret de l'éco-délégué(e)



ALPES-MARITIMES

Nice

VAR

Toulon

Eduquer

Agir

Sensibiliser



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



*Bravo, tu viens d'être élu avec d'autres camarades
par les élèves de l'établissement pour un mandat
d'un an.*

Pour mener à bien ta fonction, tu pourras t'appuyer tout au long de l'année :

Sur l'équipe de professeurs, ainsi que les membres du conseil d'administration.

Sur le CPE du collège dans le cadre de la mise en œuvre du CVC, CVL et de la formation des délégués élus.

Sur l'équipe de Direction qui a inscrit l'EDD dans le projet d'établissement voté en CA

Sur les personnels de l'établissement et en particulier les personnels ATO

Tu bénéficieras, en outre, d'une formation pour être préparé(e) à ta fonction au même titre que les délégués de classe.

Mais en bref, être éco-délégué, ça veut dire quoi ?

Être éco-délégué de classe, c'est :

- *Être un élève respectueux de l'environnement et montrer l'exemple.*
- *Sensibiliser ses camarades aux gestes quotidiens qui permettent d'économiser l'énergie et de lutter contre le réchauffement (éteindre les lumières, vérifier qu'en hiver les fenêtres sont fermées et que les radiateurs sont bien réglés, installation de poubelles de tri des déchets de la classe, proposition d'initiatives et d'actions, comme les « marches vertes »).*
- *Être force de proposition (proposition d'initiatives et d'actions, comme les « marches vertes », etc.).*

Être éco-délégué d'établissement, c'est :

- *Sensibiliser ses camarades aux gestes quotidiens qui permettent d'économiser l'énergie et de lutter contre le réchauffement climatique (éteindre les lumières, vérifier qu'en hiver les fenêtres sont fermées et que les radiateurs sont bien réglés, installation de poubelles de tri des déchets de la classe, proposition d'initiatives et d'actions, comme les « marches vertes »).*
- *Identifier les actions et les projets contribuant à améliorer la biodiversité, diminuer l'impact énergétique de l'établissement, promouvoir des gestes éco-responsables de l'ensemble de la communauté éducative, sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire, promouvoir une action sur le territoire environnant de l'établissement.*

Pour mener à bien ta mission, tu trouveras dans ce livret toutes les informations et documents nécessaires.

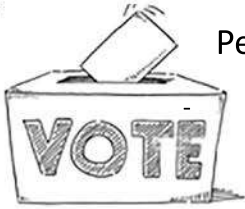


Table des matières

<i>Etre élu(e) éco délégué(e) qu'est-ce que cela signifie ?</i>	<i>4</i>
<i>Pour exercer tes responsabilités, les instances à connaître</i>	<i>5</i>
<i>Ton rôle et tes missions</i>	<i>6</i>
<i>Les missions des éco délégués</i>	<i>6</i>
<i>Pour commencer, j'établis un état des lieux</i>	<i>7</i>
<i>L'éco-délégué(e) et son champ d'action</i>	<i>8</i>
<i>PENSER GLOBAL</i>	<i>8</i>
<i>Être force de proposition</i>	<i>9</i>
<i>Agir avec méthode ... Modèle d'invitation à une réunion</i>	<i>10</i>
<i>Annexe 1</i>	<i>11</i>
<i>Annexe 2</i>	<i>12</i>
<i>Annexe 3</i>	<i>13</i>



Etre élu(e) éco délégué(e) qu'est-ce que cela signifie ?



Petit rappel : être **élu(e) démocratiquement** par ses pairs c'est :
(dans le cadre de la classe ou de l'établissement)

- Avoir obtenu la majorité des voix pour pouvoir assurer pendant le temps d'un « mandat » des responsabilités,
- Avoir obtenu la confiance des camarades qui t'ont choisi,
- Avoir réussi à les convaincre du bien-fondé de tes idées, de tes projets, de ton programme,
- Être légitime dans le cadre du fonctionnement démocratique des instances de l'établissement scolaire (CVC, CVL, CA).

Être éco délégué(e), c'est prendre des responsabilités individuelles et collectives au sein de ton établissement

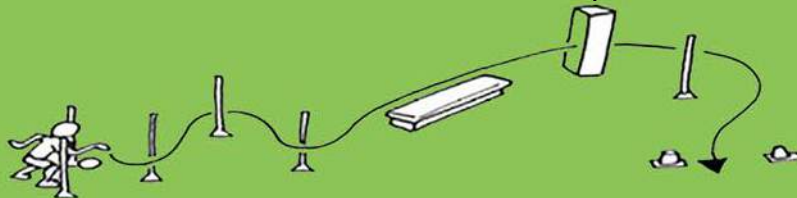
par la mise en place de projets, de réalisations en faveur d'un développement durable. Tu pourras ainsi être force de proposition, confronter tes idées à celle des autres, débattre, participer...

Être éco- délégué(e) c'est aussi s'engager pour des valeurs et des principes à promouvoir dans le cadre des grands enjeux de société en lien avec la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique : l'équité entre les femmes et les hommes, le partage des ressources, la solidarité internationale, la paix et la fraternité entre les peuples...



Être éco délégué(e), c'est construire sa citoyenneté

La mission d'éco délégué(e) contribue à l'acquisition de connaissances et de compétences relatives à la construction d'une citoyenneté active et engagée.



Ton expérience s'inscrit pleinement dans la construction de ton **PARCOURS CITOYEN** de l'école primaire au lycée et peut être présentée lors de l'**épreuve orale du DNB** en fin de 3ème.



Pour exercer tes responsabilités, les instances à connaître

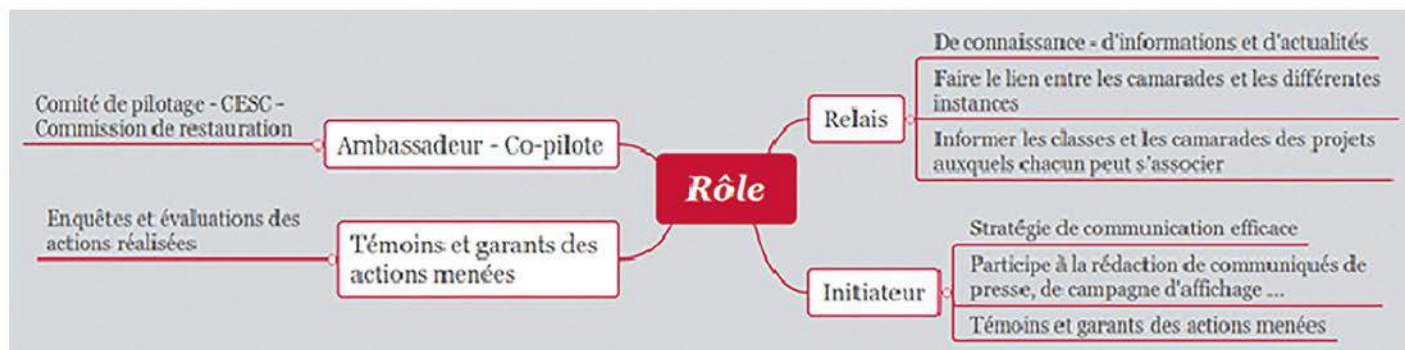
Collège	Lycée
CESC : ou Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter. CVC : ou Conseil de Vie collégienne donne la parole aux représentants des élèves afin d'impulser une nouvelle dynamique dans les collèges, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement d'établissement et du mieux-vivre pour les élèves. Des retours d'expériences sont présentés.	MDL : ou Maison des lycéens est une association gérée directement par les élèves de 16 ans ou plus. Elle développe et soutient des projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté. Pour financer ses projets, la MDL peut organiser des activités pour récolter des fonds : fête de fin d'année, gestion d'une cafétéria, expositions, etc. CVL : ou Conseil de Vie lycéennes est le lieu où les lycéens sont associés aux décisions de l'établissement. Les élus y représentent les élèves de leur établissement. Il réunit 10 lycéens élus pour deux ans, par l'ensemble des élèves de l'établissement, et renouvelés par moitié tous les ans, 5 enseignants ou personnels d'éducation (CPE, surveillants), 3 personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (ATOSS) et 2 représentants des parents d'élèves.
Comité de pilotage EDD : est composé des acteurs impliqués dans les actions que l'établissement souhaite mettre en place. Il réunit : la Direction, la Gestion, La Vie scolaire, des représentants des enseignants et des élèves. Mais aussi la municipalité, des partenaires associatifs. Et enfin les représentants des parents d'élèves, car la démarche doit aussi rayonner à l'échelle des familles.	





Ton rôle et tes missions

Le rôle des éco délégués



Les missions des éco délégués





Pour commencer j'établis un état des lieux

Thèmes DD	Actions engagées dans l'établissement	Nombre de personnes impliquées (élèves adultes)	Partenaires	Enjeux -territoire proche -départements -national, international
Protection de la biodiversité				
Changement climatique				
Gaspillage alimentaire				
Réduire et trier les déchets				
SOLIDARITE ET BIEN ETRE -santé, alimentation -solidarités -bien être -cultures				

Indice de mobilisation (Démarche Globale)

Inventaire des moyens de communication, d'information, de sensibilisation au développement durable

BILAN (3 points forts -3 points faibles)

+/

-/

PRIORITES



L'éco-délégué(e) et son champ d'action

PENSER GLOBAL

Si les 7,5 milliards d'humains que nous sommes vivaient actuellement comme les Français, il nous faudrait presque deux planètes en plus ! Aujourd'hui la Terre ne suffit plus pour fournir à tous le pétrole, le fer, le bois, les aliments que nous consommons...

Les humains prélèvent tout ce qui est facilement exploitable d'autant plus rapidement que les stocks ne peuvent pas se reconstituer !

Nos modes de production, de consommation, notre façon de nous déplacer, de nous loger..ne sont pas durables, ni équitables ! Réfléchir et agir pour un développement durable, c'est réfléchir à nos modes de vie. Un exemple : 30 à 50% de la production alimentaire est jetée avant d'arriver dans nos assiettes

EN 1992, les dirigeants de 182 pays se réunissaient au Brésil (Conférence de RIO). Face aux constats effrayants sur l'état de la planète en matière d'environnement, ils ont pris leurs agendas afin d'y inscrire un programme d'actions concrètes à mettre en œuvre en faveur de la planète et de l'humanité pour le 21^e siècle ; l'AGENDA 21 est né !

Depuis certains territoires (ville, commune, département, régions ..et établissements scolaires ont écrit leur propre agenda 21)

En 2015, la communauté internationale (ONU) a fixé 17 nouveaux objectifs de développement durable (ODD) à atteindre d'ici 2030 « pour assurer la paix et la prospérité pour les peuples » (AGENDA 2030)

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>



L'éco-délégué(e) et son champ d'action

Être force de proposition

Faire des propositions et engager un groupe ou tout l'établissement dans une action, voilà la mission la plus importante qui est donnée aux éco-délégués. Pour cela, il faut bien distinguer ce qui est faisable de ce qui ne l'est pas et mesurer la durée de l'action.

L'action proposée est recevable si :

- Elle est faisable, c'est-à-dire si elle peut être mise en œuvre avec les moyens (humains, matériels et financiers) dont dispose le groupe ou l'établissement ;
- Elle répond à des besoins exprimés (par les élèves et adultes de l'établissement consultés, par le comité de pilotage, etc.) ;
- Sa mise en œuvre est simple et visible par tous.

Notez ici les actions proposées par le groupe de travail ou le Copil.

Actions envisagées	Durée de l'action	Acteurs concernés	Coût estimé

Une fois les actions ont été décidées, il faut maintenant les mettre en œuvre.

Il y a des actions ponctuelles comme la collecte de jouets et il y a des actions dans la durée comme le tri des déchets.

Être moteur, c'est non seulement agir mais aussi s'assurer que les autres agissent.

Pour convaincre et impliquer les autres, il faut donner des résultats, évaluer régulièrement.

L'éco-délégué doit pouvoir relayer, auprès des autres élèves et des adultes, l'efficacité d'une action

Septembre Journée nationale de la qualité de l'air Journée Mondiale de la mer Semaine du climat	Octobre Journée mondiale de l'alimentation Journée mondiale du refus de la misère	Novembre Semaine européenne de réduction des déchets Journée internationale des droits de l'enfant	Décembre Journée internationale de la solidarité humaine	Janvier Journée internationale de la solidarité humaine
Février Journée mondiale des zones humides Journée mondiale contre le cancer	Mars Journée mondiale - de la vie sauvage - des forêts Journée internationale de la femme Semaine de l'économie sociale et solidaire à l'école	Avril Journée mondiale de la santé Jour de la Terre	Mai Semaine de la marche et du vélo Journée mondiale de la biodiversité	Juin Semaine européenne du développement durable. Journée mondiale : - de l'environnement - des océans. - contre la désertification et la sécheresse.



Agir avec méthode :

Modèle d'invitation à une réunion

Les éco délégués vous invitent à une réunion d'information

Le :

A : **h**

En salle :

Thème :

.....

.....

Pour nous contacter :

.....

Référence : Le livret de l'éco délégué de Charles Boulland et Jean-Marc Cimino, Editions Canopé

Charte académique des éco-délégués

Pour une citoyenneté engagée

*Étant donné l'urgence de la situation, il est urgent d'agir.
Nous souhaitons que l'École soit exemplaire et nous devons nous inscrire dans la durée.*

**Nous, éco-délégués, déclarons que nous sommes éco-délégués
pour nous engager à :**

- ① Sensibiliser aux grandes questions environnementales (changement climatique, biodiversité, utilisation des ressources...)
- ② Sensibiliser aux grandes questions sociétales (solidarité, santé, pauvreté, inégalités...)
- ③ Agir et s'investir dans la vie quotidienne de l'établissement pour mener des projets en faveur du développement (que nous voulons durable)

Être éco-délégué, c'est :

- ④ Participer à l'amélioration du bien-être dans l'établissement
- ⑤ Monter des projets et les mener à bien
- ⑥ Être heureux de se sentir utile et prendre des responsabilités
- ⑦ Avoir une voix et être force de proposition, affirmer ses valeurs
- ⑧ Se sentir plus responsable au sein de l'établissement
- ⑨ Être à l'écoute de ses camarades et les représenter dans les différentes structures de l'établissement
- ⑩ Enrichir ses connaissances et les partager avec autrui

**Pour améliorer notre engagement
et favoriser celui du plus grand nombre, nous proposons :**

- ⑪ Inscrire dans le règlement intérieur la nécessité d'avoir des éco-délégués
- ⑫ Avoir un espace et un temps de concertation, de type éco-foyer
- ⑬ Une mise en réseau académique des éco-délégués pour faciliter les échanges
- ⑭ Intégrer cette démarche dans le parcours citoyen
- ⑮ Faire en sorte que des liens s'établissent entre les cycles de formation afin de pérenniser les parcours et offrir une meilleure cohérence
- ⑯ Une journée annuelle académique d'échanges entre éco-délégués
- ⑰ Une formation spécifique au statut d'éco-délégué

Les Objectifs de Développement Durable



Les objectifs de développement durable sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire – afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

Les objectifs de développement durable sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui définit un plan sur 15 ans visant à réaliser ces objectifs.

Aujourd'hui, des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines du Programme 2030. Toutefois, la rapidité et l'ampleur des mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable demeurent, dans l'ensemble, insuffisantes. 2020 doit marquer le début d'une décennie d'actions ambitieuses pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

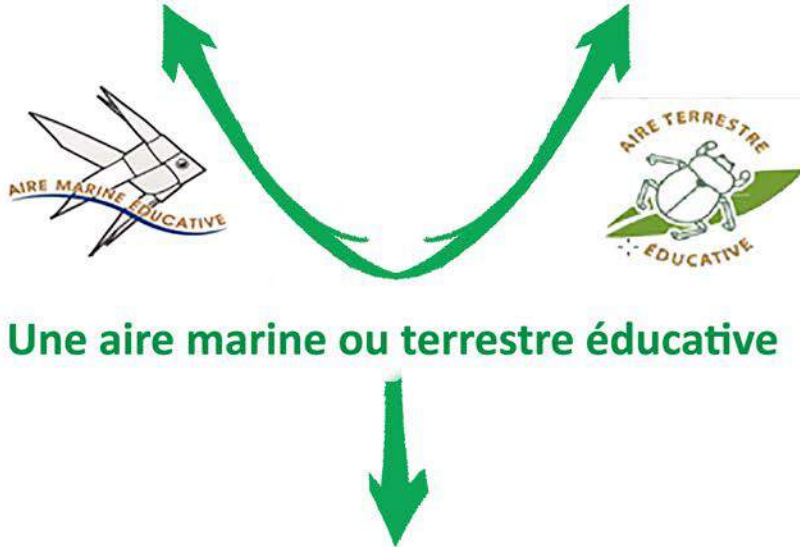


Source : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>

*un projet pédagogique et écocitoyen de
connaissance et protection du milieu*

Zone maritime littorale ou terrestre
(zone humide, landes, parc...) de petite
taille qui est **gérée de manière partici-
pative par les élèves de CM1-CM2 et
6ème (cycle 3)**, , suivant des principes
définis par **une charte**

Zone maritime littorale ou terrestre
(zone humide, landes, parc...) de petite
taille qui est **gérée de manière partici-
pative par les élèves de CM1-CM2 et
6ème (cycle 3)**, suivant des principes
définis par **une charte.**

**Une aire marine ou terrestre éducative**

Un **label** qui reconnaît la **qualité des projets** et récompense les établissements engagés dans la démarche.

3 piliers qui structurent le label :

Connaître : acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et culturel

Vivre : découverte du territoire et de ses acteurs

Transmettre : transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé.